

où trouver des INFORMATION

sur l'octroi de permis dans une profession autoréglémentée



Si vous êtes un professionnel nouvellement arrivé au Canada, vous avez probablement beaucoup de questions sur la façon de faire reconnaître vos compétences afin que vous puissiez commencer à travailler dans votre domaine.



Votre organisme de réglementation est la source d'information la plus fiable et la plus à jour.

La famille et les amis sont une excellente source de soutien, mais vous ne devriez pas compter sur eux pour obtenir des renseignements sur ce que vous devez faire pour obtenir un permis.



Ils pourraient avoir des renseignements périmés ou incorrects.

Même d'autres professionnels formés à l'étranger, qui sont déjà passés par le processus d'inscription, peuvent ne pas disposer des renseignements les plus à jour.



Les processus changent constamment et sont très détaillés.

Votre situation particulière peut être différente de celle d'autres personnes qui accèdent à votre profession ou l'exercent.



Prévoyez de vous renseigner sur votre parcours d'inscription spécifique et de vous y préparer.

Cela vous aidera à éviter d'obtenir des renseignements périmés et inexacts.

Visitez le site Web de votre organisme de réglementation et soyez à l'affût de rubriques telles que :

Adhésion

Devenir membre

Demandeurs

Enregistrement

Demandeurs formés à l'étranger



Si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions sur le site Web de votre organisme de réglementation, **communiquez directement avec celui-ci**. Le personnel devrait être disponible pour vous aider par téléphone, par courriel ou en personne.



Recherchez une page **Foire aux questions** (FAQ) sur le site Web de votre organisme de réglementation.